



PRÉAMBULE

La première version de la charte « Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir » a été signée en 2015 par l'ensemble des acteurs de la forêt et de la transformation de bois en Pays de la Loire.

À l'époque, son objectif était de formaliser la volonté de chacun de s'engager, de manière collective, en faveur du développement durable de la filière forêt-bois et de définir un cadre pour déployer des actions futures.

En 2023, les professionnels et les propriétaires de l'amont forestier ont souhaité dynamiser les termes de cette charte. Après concertation, il est paru indispensable de compléter ce travail en y intégrant deux axes considérés aujourd'hui comme primordiaux : **le changement climatique et le dialogue forêt société.**

Cette nouvelle version est le fruit d'une élaboration collective. Elle permet de partager une vision commune pour l'ensemble de la filière.

Une charte pour relever les grands défis de la filière forêt-bois



PARTIE 1

NOS ENGAGEMENTS

DÉFI ÉCONOMIQUE

Affirmer la forêt comme un espace produisant une forte valeur ajoutée pour le territoire

La filière forêt bois est un atout économique majeur de notre région avec 7 100 établissements, 31 400 emplois salariés et 5 000 non-salariés. Elle est créatrice de richesses et d'emplois non délocalisables.

Elle se doit de développer son approvisionnement qualitativement et quantitativement en bois local afin de soutenir tous ses maillons.

Alors que le taux de boisement est limité avec 12 % contre 30 % en moyenne en France, l'amélioration de la gestion forestière aura pour conséquence une mobilisation accrue du bois ainsi qu'une augmentation de la part de bois d'œuvre. L'alimentation de la filière de proximité devient un enjeu essentiel au service de toute la filière.

Améliorer la plus-value socio-économique des forêts, c'est-à-dire augmenter la richesse produite pour servir les acteurs de proximité : sylviculteurs, scieurs, menuisiers, charpentiers, constructeurs bois et autres est un enjeu économique, social et environnemental majeur. Il n'a de sens qu'en utilisant des ressources de proximité et renouvelables.

ACTIONS ASSOCIÉES

1. Produire du bois en :

- Dynamisant le renouvellement forestier.
- Améliorant la gestion forestière pour une meilleure mobilisation de la ressource.
- Développant la gestion durable des forêts et la certification.
- Encourageant à la contractualisation ou d'autres formes de sécurisation de l'approvisionnement.
- Innover en développant les usages et les méthodes de transformation et de récolte des feuillus.
- Augmentant la part de bois d'œuvre dans les peuplements.

2. Reconnaître et favoriser les services non marchands des forêts.



La production de bois n'est pas le seul bienfait que nous procure la forêt, les autres services qu'ils soient liés aux loisirs, à la chasse, la cueillette, l'apiculture, la biodiversité, la santé et les paysages doivent également être reconnus et développés.

DÉFI ÉCOLOGIQUE

Développer une gestion forestière durable et adaptée aux défis à venir

Les forêts sont indispensables à la lutte contre le changement climatique. La région des Pays de la Loire, avec son tissu industriel développé autour de la ressource bois, est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique sur les forêts.

Réservoir de biodiversité, elles sont multifonctionnelles en stockant du carbone, en limitant l'érosion des sols et en filtrant l'air et l'eau. Les forêts jouent un rôle primordial dans le maintien des écosystèmes. Les acteurs de la filière s'engagent à travers des documents de gestion durable à prendre en compte ces fonctions, assurer la recherche, le suivi, les adaptations.

Travailler au profit de la biodiversité en forêt et du bon fonctionnement des écosystèmes forestiers est aussi un moyen de prévenir et d'atténuer les risques sanitaires liés aux forêts.

ACTIONS ASSOCIÉES

- Favoriser le rôle de captation de carbone des forêts ligériennes.
- Développer la résilience des écosystèmes forestiers face aux différents risques, notamment sanitaires.
- Prendre en compte la biodiversité et les sols lors des travaux.
- Adapter les pratiques à l'enjeu de la ressource en eau.
- Contribuer activement à la recherche opérationnelle pour adapter la forêt aux évolutions climatiques.

La société civile montre un intérêt grandissant pour la forêt, sa gestion et son exploitation et c'est une formidable opportunité de dialogue.

Les forêts ligériennes sont privées à 90 % et publiques à 10 %. Elles sont gérées avec des professionnels qui travaillent aux côtés des sylviculteurs.

Leurs pratiques s'inscrivent dans une logique de filière. Elles sont réglementées, contrôlées et mises en œuvre à travers des documents de gestion engageants.

La société civile observe les pratiques des acteurs de la filière avec inquiétude et parfois incompréhension, mais toujours avec intérêt.

Le grand public ne partage pas la vision économique que portent les acteurs de la filière sur la forêt, par manque d'échanges et amalgame avec certaines mauvaises pratiques. Or, dans notre région, la forêt progresse en surface, est entretenue avec sens de l'économie et de l'environnement et fournit une filière dynamique : il faut le faire savoir et en partager les fiertés.

La société inclut les acteurs de la filière forêt-bois et c'est en créant des ponts, un dialogue et une ouverture que les relations seront fluides et non stigmatisées, collaboratrices et non opposées.

ACTIONS ASSOCIÉES

1. **Initier et former la société civile aux enjeux forestiers.**
2. **Permettre aux collectivités territoriales de se saisir de ces enjeux.**
3. **Favoriser des actions territoriales avec les collectivités.**
4. **Développer un dialogue régulier et permanent entre les forestiers et la société civile :**
 - Faire connaître les acteurs de la filière forêt-bois et leurs enjeux.
 - Être à l'écoute des demandes et questions de la société civile.

L'objectif de la charte est alors de favoriser le dialogue entre les acteurs forestiers et la société civile.

Les perspectives passent par :



ACCULTURATION



UN ACCUEIL EN FORÊT



UNE ÉCOUTE MUTUELLE

La forêt est parfois confrontée à des sinistres de grande ampleur comme des incendies, des tempêtes ou des attaques sanitaires. Ces phénomènes impactent la sécurité de ses usagers et l'approvisionnement en bois de la filière.

Les effets du changement climatique ont tendance à augmenter la probabilité des sinistres.

Les professionnels de la filière forêt-bois ont un rôle important à jouer dans leur prévention et leur gestion. Leurs connaissances techniques et du terrain en font des interlocuteurs incontournables pour les institutions en charge de la gestion de ces sinistres.

ACTIONS ASSOCIÉES

1. Instaurer un dialogue entre la filière et les opérateurs en charge de la gestion des sinistres.

2. Anticiper les sinistres, en :

- Identifiant les massifs menacés et leurs niveaux de risque.
- Adaptant les massifs forestiers, les pratiques de gestion et d'aménagement en accord avec les recommandations de protection contre les risques et les connaissances scientifiques.

3. Accompagner une stratégie régionale de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)

- Proposer des solutions et connaissances de terrain en provenance des acteurs de la filière pour aider à la prévention des sinistres.
- Faire valoir les problématiques économiques qu'impliquent des restrictions d'accès aux massifs.

4. Accompagner les propriétaires et environnementalistes dans la reconstitution des massifs et milieux dégradés.

QUELQUES CHIFFRES EN PAYS DE LA LOIRE

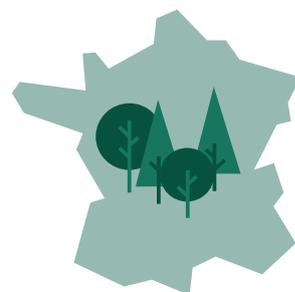
FILIÈRE FORÊT BOIS



LA FORÊT

EN FRANCE
la forêt recouvre

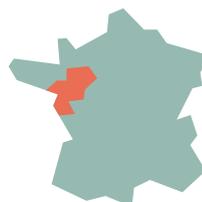
31%
du territoire



EN PAYS DE LA LOIRE

400 000
HECTARES DE FORÊT
soit 12% de la surface des Pays de la Loire.

La forêt progresse chaque année :
2 600 HECTARES PAR AN
soit 78 000 hectares en 30 ans.



90% de la forêt
en Pays de la Loire est
PRIVÉE

10% des forêts sont publiques
et gérées par l'ONF.

RÉPARTITION DES ESSENCES EN SURFACE



78%
FEUILLUS



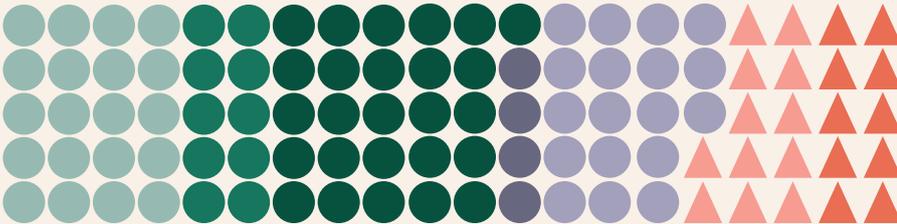
22%
RÉSINEUX

20%
Chêne rouvre

26%
Chêne pédonculé

18%
Autres feuillus

12%
Pin maritime



10%
Châtaignier

4%
Peuplier

10%
Autres résineux

RÉCOLTE COMMERCIALISÉE en 2020

POUR 1 m³ DE BOIS



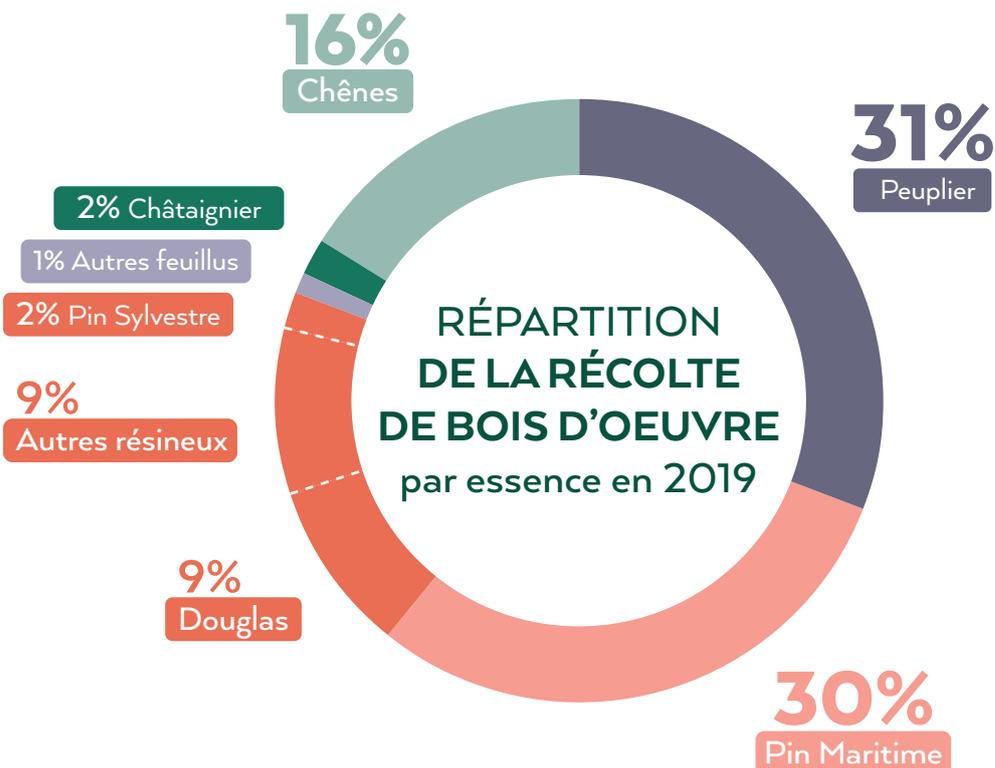
60%
BOIS D'OEUVRE



26%
BOIS ÉNERGIE

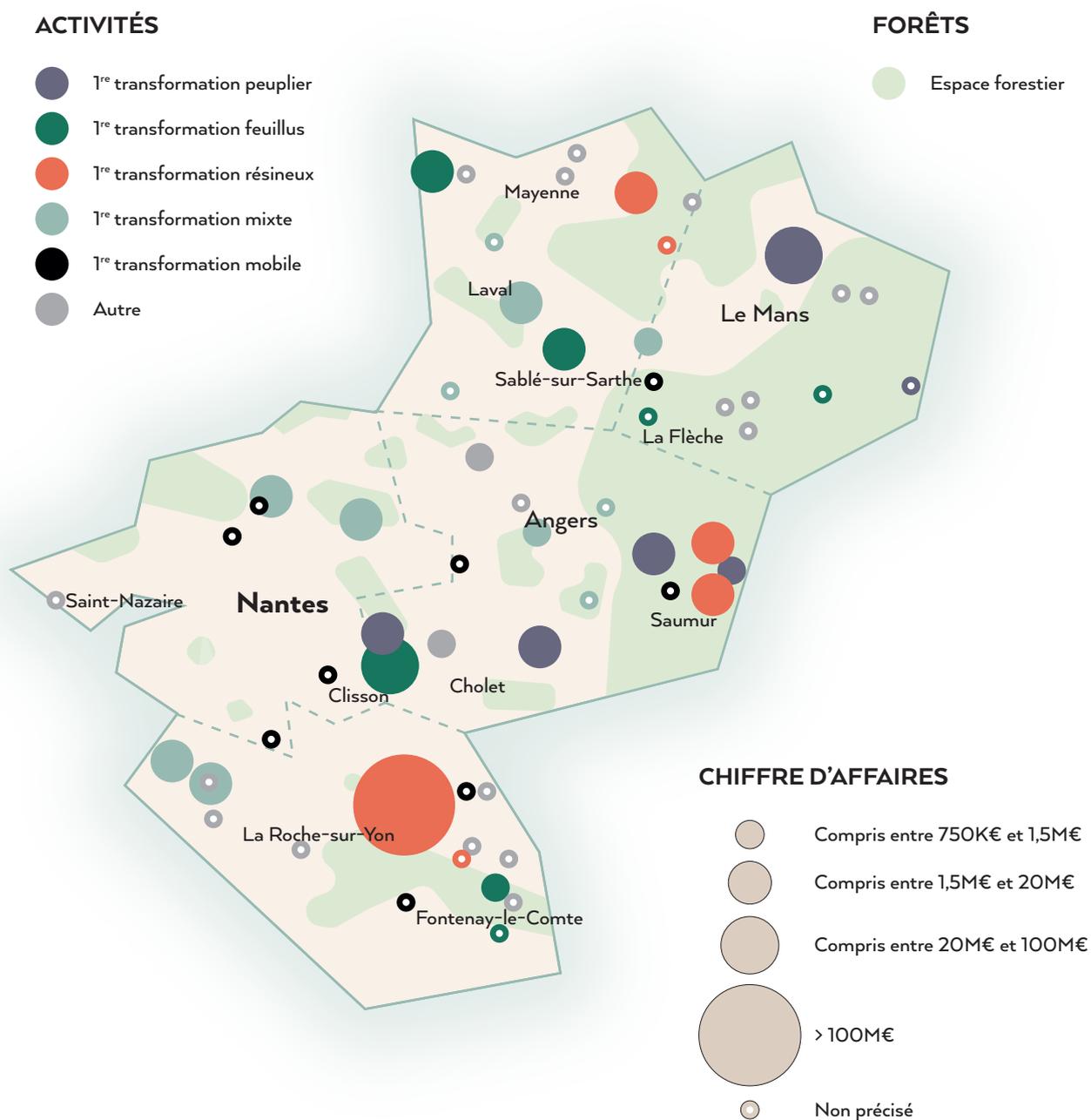


14%
BOIS D'INDUSTRIE



FORÊTS ET 1^{RE} TRANSFORMATION*

EN PAYS DE LA LOIRE EN 2022



*sciage, déroulage, tranchage

RÉPARTITION DES SCIAGES, DÉROULAGES TRANCHAGES EN VOLUME



240 000 m³
EN 2020



78%
RÉSINEUX



20%
FEUILLUS

+2% exotiques



1,88 millions

D'ARBRES PLANTÉS
EN FORÊT ENTRE
2020 ET 2022 grâce
aux dispositifs d'aides
en Pays de la Loire



LE SAVIEZ-VOUS ?

1 m³
DE PRODUITS BOIS



1 tonne
DE CO₂ ABSORBÉE

1 m³
DE BOIS CONSTRUCTION
utilisé en alternative à d'autres matériaux



1,6 tonne
DE CO₂ ÉVITÉE

1 m³
DE BOIS ÉNERGIE
utilisé en alternative aux énergies fossiles



0,5 tonne
DE CO₂ ÉVITÉE

PARTIE 2

LE CADRE OPÉRATIONNEL

COMITÉ DE PILOTAGE

*Centre National de la Propriété Forestière
Bretagne Pays de la Loire, Office National
des Forêts, FRANSYLVA Pays de la Loire
et FIBOIS Pays de la Loire*

Le Comité s'engage à se réunir chaque trimestre pour réaliser un bilan et proposer de nouvelles opérations à mener dans le cadre des actions de la charte. Il s'engage également à faire vivre la charte en communiquant sur les travaux des différents partenaires signataires réalisés dans le cadre des actions et en s'y associant régulièrement.

LES ACTEURS

Associations, institutions, entreprises

De nombreuses initiatives autour de la forêt sont déjà mises en place par ces différents acteurs et la charte Ensemble Mobilisons la Forêt pour l'Avenir se doit d'être leur vecteur et leur liant.

LES PARTENAIRES HISTORIQUES

*Conseil Régional des Pays de la Loire, DRAAF
Pays de la Loire, Association Forêt Ouest
Expertises, Association des Gestionnaires
Forestiers Professionnels, Union Régionale
des Exploitants Forestiers Scieurs et Industriels
du Bois, PEFC Ouest, Chambre Régionale
d'Agriculture des Pays de la Loire, Union Régionale
des Entrepreneurs des Territoires des Pays de la
Loire, Alliance Forêt Bois.*

En préambule, un état des lieux sera réalisé par les partenaires pour déterminer les actions qu'ils souhaitent promouvoir dans le cadre de la charte.

Il sera bien entendu possible de créer des événements propres à la charte mais uniquement s'ils ne constituent pas un doublon d'une action déjà en place.

En plus des actions mises en place par chacun des partenaires, des événements et actions spécifiques pourront être développés dans le cadre de la charte.

NOTES

A large area of dotted lines for writing notes, consisting of 20 horizontal rows of evenly spaced dots.

Une action financée par :

